

## La « Croix de La Bridolaie »

En février 2019, l'A.P.S.P.B.C. (Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bazouges-Cré) a reçu un don : un Christ en fonte de 1m80 de haut, 1m20 de large et pesant 120 kgs avec la mission de le réimplanter en terrain communal afin que tous les habitants puissent se réapproprier ce patrimoine de près de 200 ans.

Ce Christ provenait du domaine de la Bridolaie, mis en vente quelques mois auparavant.

Un peu surpris, nous avons relevé le challenge et avons décidé de retracer l'histoire de ce Christ tout en menant le chantier de sa réimplantation.



### I – Un peu d'histoire sur « Les origines de la Bridolaie »

La propriété de « La Bridolaie » est une très ancienne propriété, sise à la sortie de Cré sur Loir par la route des marais.

Elle apparaît en **1665** lorsque **René II**, petit-fils de Guillaume I Fouquet de la Varenne, achète le lieu de la Roche, situé à la sortie du Bourg de Cré ; c'est l'actuelle « Bridolaie ». Le château de La Roche a totalement disparu.

**Guillaume Fouquet de la Varenne** (1560-1616), marié une 1<sup>ère</sup> fois avec Catherine Foussard (<1565-> 1605) a eu 3 enfants ;

- le 1<sup>er</sup>, Guillaume (1584-1621) devint évêque d'Angers en 1616.

- le 2<sup>ème</sup>, René I qui suit

- la 3<sup>ème</sup>, Catherine Fouquet (1590-1670) épousa en mai 1609 Claude d'Avaugour de Vertus (1584-1637). De cette union, naquirent 12 enfants

Il se maria une 2<sup>ème</sup> fois avec Jeanne de Poix (veuve de Guy Girard – chevalier de la Roussière, gouverneur de Parthenay). Cette union lui amena « *la terre de Saint Romans, en Poitou, qui fut érigée en baronnie par lettres patentes de Louis XIII* »<sup>1</sup>.

**René I** (1585-1656) épousa en 1609 Jeanne de Girard de la Roussière (... - 1674), fille de Jeanne de Poix, sa belle mère (2<sup>ème</sup> épouse de son père) et en eut 5 enfants ;

- René II (1617-1697)

- Catherine Françoise (<1623-1661) qui suit

- Hercule (1624-1664)

- Claude I (1634-1697)

- Marie Louise (...-1698)

Il avait été substitué à son frère aîné, Guillaume, évêque d'Angers, et hérita de l'ensemble des titres de son père et devint marquis de la Varenne.

<sup>1</sup> Armorial de la Sarthe – Charles René d'Hozier – René du Guerny

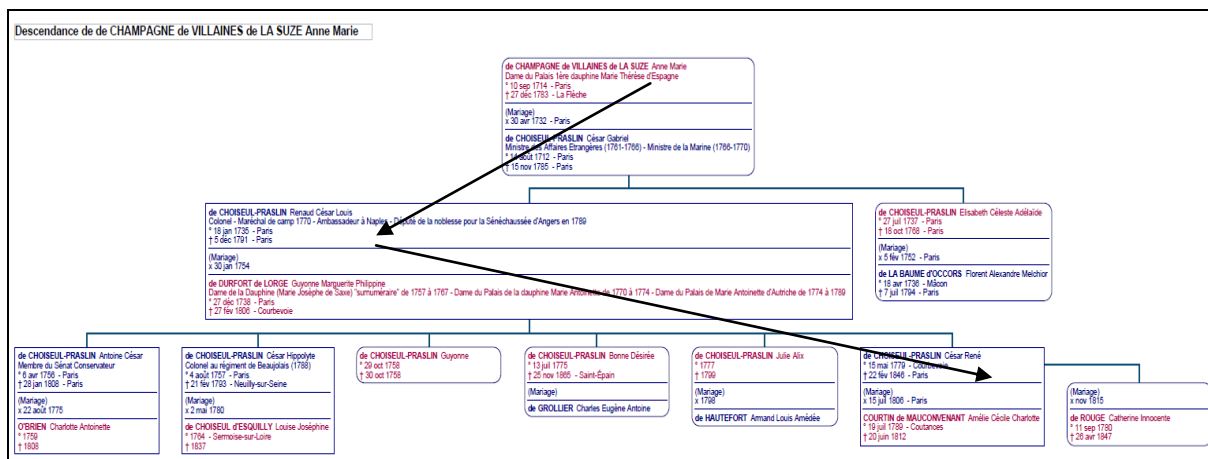


A son décès (1656), son fils aîné (**René II**) recueille l'ensemble de l'héritage des nombreux domaines que son grand-père, Guillaume I, n'a cessé d'acquérir tout le long de sa vie.

Resté sans postérité, lorsqu'il meurt le 6/1/1697, l'ensemble de l'héritage revient d'abord au petit fils de son frère Claude I, **René François (dit Anonyme)** né le 10/2/1699. Mais ce dernier meurt à 15 ans, sans postérité le 21 août 1714.

L'héritage revient alors à l'aîné des enfants de Catherine Françoise et de Hubert de Champagne (mariage le 29/12/1644), **René Brandelis de Champagne**, marié le 29/5/1702 à Thérèse Le Royer de Forges. De cette union, vont naître deux filles Anne Marie et Anne Catherine. Cette dernière épousera le 26/5/1739 Louis César Le Tellier de Louvois

A la mort de René Brandelis (5 avril 1723), l'héritage passe dans les mains de sa fille aînée, **Anne Marie de Champagne de Villaines de La Suze** qui a épousé le 30 avril 1732 César Gabriel de Choiseul Praslin (1712-1785) ; il sera Ministre des Affaires Etrangères (1761-1766) puis Ministre de la Marine (1766-1770). Ils auront deux enfants Renaud César Louis (qui suit) et Elisabeth Céleste Adélaïde (1737-1768) qui épousera en 1752 Florent Alexandre Melchior de La Baume d'Occors (1736-1794) ; ce ménage restera sans postérité.



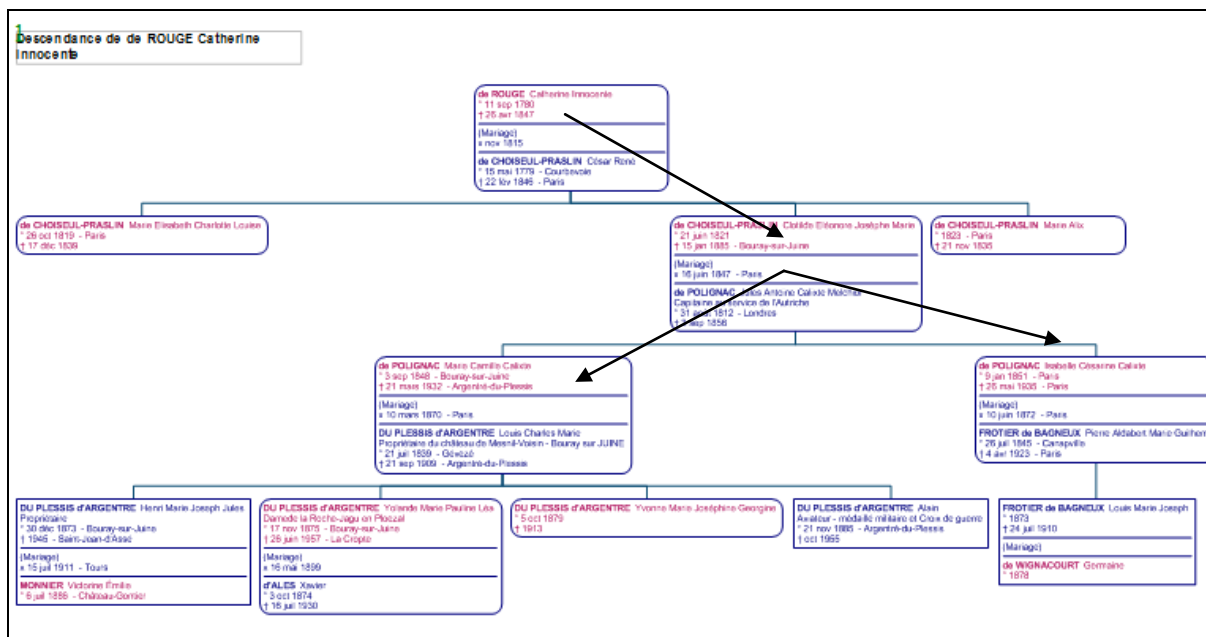
**Renaud César Louis** (1735-1791) marié en 1754 à Guyonne Marguerite Philippine de Durfort de Lorge, meurt en laissant l'héritage de son aïeul (5 générations) Guillaume I Fouquet de La Varenne, à son fils **César René** (1779-1846) marié une première fois le 15/7/1806 à Amélie Cécile Charlotte Courtin de Mauconvenant (1789-1812) et une deuxième fois en novembre 1815 à Catherine Innocente de Rougé (1780-1847).

Du premier mariage, sera issu César Corentin Ferri (1808-1867) qui épousera le 17/9/1832 Jeanne Adélaïde Valentine de La Croix de Castries (1813-1890) ; ce mariage restera sans postérité.

Du deuxième mariage, naîtront trois filles dont deux mourront avant leur majorité ; la troisième **Clotilde Eléonore Joséphe Marie** (1821-1885) épousera le 18/6/1847 Jules Antoine Calixte de Polignac (1812-1856). Ils auront deux filles.

Et c'est ainsi qu'en **1903**, la succession des Choiseul-Praslin aboutit dans l'escarcelle de deux sœurs, **Marie Camille Calixte de Polignac** (1848-1932) et **Isabelle Césarine Calixte de Polignac** (1851-1935).

L'aînée épousera le 10/3/1870 le marquis **Louis Charles Marie du Plessis d'Argentré** (1839-1909) tandis que la cadette se mariera le 10/6/1872 avec le comte **Pierre Aldabert Marie Guilhen de Bagneux** (1845-1923). Ils seront les grands-parents de Renée Marie Théoduline (1903-1994) qui épousera en 1929 Jean d'Acher de Montgascon (1901-1988) ancien sénateur et maire de La Flèche.



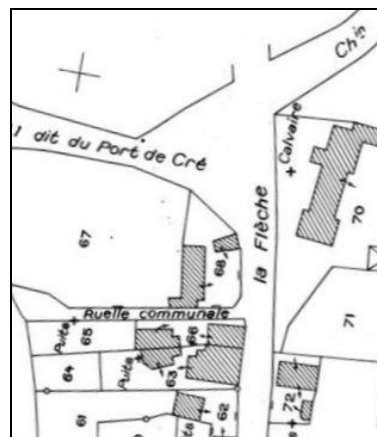
Lors du partage (1903) Marie Camille Calixte de Polignac (devenue Marquise du Plessis d'Argentré) recueillera, entre autres, la Cour de Saint Germain, le domaine de La Blottière, la Cour de Cré et la Bridolaie

Pierre Schilte indique que l'on retrouve la mention de « La Bridolaie » « dans les inventaires de 1718 (elle appartient alors à René Brandelis de Champagne) et 1790 (elle appartient à Renaud César Louis d Choiseul-Praslin) qui la dépeignent comme une petite métairie assez pauvre ... Comme son grand-père Guillaume I, René II n'a cessé d'agrandir son domaine par acquisition de terres et de propriétés dans la paroisse de Cré.

Dans son testament-substitution du 10/8/1680, il s'enorgueillit d'avoir mis dans le Marquisat de La Varenne la "terre de la Blottière et, paroisse de Cré, plusieurs autres acquêts"<sup>2</sup>

## II – Un peu d'histoire sur « la Croix »

La Croix de la Bridolaie apparaît sur le cadastre napoléonien de 1824. Sur celui-ci, la limite de propriété est parfaitement jointive avec l'habitation ; ce qui laisse penser que la Croix est dans le domaine «public».



Or, lorsqu'on examine le cadastre de 1963, on voit que la limite de propriété a été modifiée et la Croix se retrouve sur l'emplacement privé de la propriété de la Bridolaie.

<sup>2</sup> Le Château des Fouquet de la Varenne à La Flèche au XVIIème siècle – Pierre Schilte

On peut se demander pourquoi et comment un édifice situé en 1824 sur un lieu « public » se retrouve en 1963 dans un lieu « privé » ;

En consultant les Archives Départementales, on trouve la réponse dans le Procès Verbal du Conseil Municipal de Cré sur Loir, en date du 5/2/1854 :

Le Conseil, huit cent cinquante quatre, le cinq février à midi, Le Conseil  
excédants de chemin municipal sous la présidence de M. le Maire.  
Le Conseil municipal reconnaît que le cadastre a fait erreur en  
indiquant comme propriétés communales les allées de l'ancien château  
de la Motte qui n'ont jamais été de propriété dudit ancien château  
dont la famille de Chissel a joui sans contestation jusqu'à ce jour,  
mais en respectant les droits de propriété de la famille de Chissel. Le  
commun ne peut recourir à l'avantage de posséder, dans cette allée, qui fait  
suite au chemin de la vicairie et vient rejoindre au pied de la terrasse  
le nouveau chemin vicinal de Cré à La Flèche, ce chemin public dont  
la largeur est fixée à cinquante six toises.  
Le Conseil municipal reconnaît également que la butte de la  
Briantais appartient à la famille de Chissel, à la condition expresse  
que les habitants de la Commune pourront aller faire devant la croix  
qui y est placée, soit processionnellement, soit en particulier, sans jamais  
pouvoir être inquiétés à ce sujet, sans les cas de dégradations ou dégâts dans  
les clôtures ou plantations, dont M. de Chissel se propose d'embellir ce  
lieu par respect pour la croix qui s'y trouve.  
Il renvoie bien entendu et à l'avenir renvoie que M. de Chissel  
et ses héritiers restent pour toujours propriétaires de la dite butte, et pourront  
autour et remplacer leurs plantations quand bon leur semblera.  
Fait et délibéré à Cré, les jour, mois et an susdits et  
est signé.  
Leloy Aubert Duiron  
Mironneau Hamard  
Courant Lethellier de Abotier

*" L'an mil huit cent cinquante quatre, le cinq février à midi, le Conseil municipal sous la présidence de Mr le Maire,*

*Le Conseil municipal reconnaît que le cadastre a fait erreur en indiquant comme propriété communale les allées de l'ancien château de la Blotière qui n'ont jamais cessé de faire partie dudit ancien château et dont la famille de Choiseul a joui sans contestation jusqu'à ce jour ; mais en respectant les droits de propriété de la famille de Choiseul, la commune ne peut renoncer à l'avantage de posséder, dans cette allée, qui fait suite au chemin de la Déboiserie et vient rejoindre auprès de la Harmonière le nouveau chemin vicinal de Cré à La Flèche, chemin public dont la largeur est fixée à 6 mètres entre fossés.*

*Le Conseil municipal reconnaît également que la butte de la Bridolaie appartient à la famille de Choiseul, à la condition cependant que les habitants de la Commune puissent aller prier devant la Croix qui y est placée, soit processionnellement, soit en particulier, sans jamais pouvoir être inquiété à ce sujet, sauf les cas de dégradations ou de dégâts sur les clôtures ou plantations dont Mr de Choiseul se propose d'embellir ce lieu par respect pour la Croix qui s'y trouve.*

*Il demeure bien que Mr de Choiseul et ses héritiers demeurent pour toujours propriétaires de la dite butte et peuvent enlever et remplacer leurs plantations quand bon leur semblera.*

*Fait et délibéré à Cré les jour, mois et an inscrits et ont signé*

*LELOY – AUBERT – DENIAU – GUAYS (Maire - NDLR) - HAMARD – MITONNEAU – TOURAULT – LETAILLEUX – MOTRIEUX »*

*Donc, pour l'instant, on sait simplement qu'une Croix existait en 1824 sur la butte de la Bridolaie mais nous sommes, à ce jour, dans l'incapacité de déterminer quand cette Croix a été érigée.*

**Au début de l'année 1881** a lieu une retraite préparatoire à l'adoration perpétuelle à Cré sur Loir ; elle est prêchée par le Révérend Père Eusèbe, frère mineur capucin de la maison du Mans.

Profitant de cette occasion, le curé de Cré, Léon Bruon, a demandé aux propriétaires de la Blotière le renouvellement de la Croix de la Bridolaie qui avait souffert des intempéries. Monsieur de Linières, a accédé à la demande au nom de Madame la Comtesse de Choiseul (Marie Camille Calixte de Polignac).

Monsieur le curé Bruon a également obtenu de Monseigneur Hector-Albert Chaulet d'Outremont, évêque du Mans, l'autorisation de bénir solennellement cette croix le jour de la clôture de la retraite.

Et, c'est ainsi que, dans les annales de la fabrique de l'époque, nous retrouvons le récit de cette bénédiction faite **le dimanche 13/2/1881** en présence de nombreux prêtres des environs et d'un grand nombre d'habitants.

*« Le 13 février 1881 le Révérend Père Eusèbe, frère mineur capucin de la maison du Mans, étant venu prêcher une retraite préparatoire à l'adoration perpétuelle, nous Curé de Cré, soussigné, avons profité de cette circonstance, pour demander le renouvellement de la Croix de la Bridolaie, promis depuis longues années par les propriétaires de la Blotière.*

*Monsieur de Linières, ayant accédé à notre demande au nom des Madame la Comtesse de Choiseul, nous avons demandé à Monseigneur l'autorisation de bénir solennellement cette Croix le jour de la clôture de la retraite ; en même temps nous prions sa Grandeur de vouloir bien accorder une indulgence partielle de ... à tous ceux qui réciteront au pied de cette Croix un Pater et un Ave aux intentions de l'Eglise et pour la conservation de la Foi dans la paroisse.*

*Ces deux demandes ayant été favorablement accueillies par Monseigneur, nous avons béni la Croix de la Bridolaie, le dimanche 12 février, jour de l'adoration perpétuelle en présence de plusieurs prêtres des environs qui auraient bien voulu rester jusqu'à la fin de la cérémonie.*

*Les sentiments de Foi qui sont encore bien vivants dans les cœurs de la population de Cré se sont manifestés ce jour-là d'une manière bien vraie et bien sensible.*

*Puisse le Bon Dieu faire sa grâce aux bons habitants de Cré de persévérer dans leur foi et puissent-ils ne jamais oublier les enseignements du Bon Père Eusèbe et conserver toujours dans leur cœur ce cri d'enthousiasme qu'ils répétaient avec tant de foi :*

*Vive Jésus, Vive sa Croix*

*Cré sur Loir, le 13 février 1881 »*

de trois-vingt-mil huit cent quatre-vingt ans le 20 Mars 1887  
 Suite de la messe, messe, capucin de la maison de M. de la  
 l'adoration perpétuelle une retraite préparatoire et l'adoration perpétuelle  
 Nous nous en fûmes accompagnés avec profusion de cette circonstance  
 pour demander le renouvellement de la Croix de la Bridolaie  
 promise depuis longues années par les propriétaires de la Bridolaie  
 Monsieur de Lamoignon ayant accordé à notre demande au nom de  
 Madame la Comtesse de Châteauneuf nous avons demandé à Monsieur  
 l'autorisation de leur solennellement attribuer la jouissance de la  
 de la retraite en même temps nous prions sa Grandeur de vouloir bien  
 Résolution accordée au indulgence partielle de la Croix de la Bridolaie  
 de la Bridolaie 1887 et pour la conservation de la Foi dans la paroisse  
 les deux demandes ayant été favorablement accueillies par Son  
 nous avons ben la Croix de la Bridolaie le dimanche 27  
 février pour l'adoration perpétuelle, exprimant de plusieurs paroles  
 de sentiments de foi qui sont entrés dans les cœurs de la paroisse  
 de la Croix de la Bridolaie et pour la d'une manière très  
 bon souvenir. Enfin le Bon Dieu fait la grâce aux deux  
 de la Croix de la Bridolaie dans leur foi; et nous ont  
 les enseignements du Bon Dieu. Nous sommes toujours  
 pour leur cœur et de leur amour. Nous sommes toujours  
 Nous jurons. Nous de la Croix.  
 Le 20 Mars 1887  
 Louis P. M.

**III – Un peu d’histoire sur « le Christ »**

En 1887, a lieu une mission à Cré sur Loir dont les exercices sont donnés par les Pères Lepeltier et Blot, missionnaires de Notre Dame du Chêne. Un compte rendu de cette mission a été fait par les prédicateurs eux-mêmes sur papier à en-tête de Notre Dame du Chêne. Nous citons le passage relatif à la Croix de la Bridolaie ;

Extrait du compte rendu de « Une mission à Cré » - Archives Maison Saint Julien - 1887

La cérémonie de la clôture de la mission a été grandiose. Plus de mille personnes de la paroisse et des environs précédaient, sur deux lignes interminables, un groupe imposant d'au moins quatre cents hommes qui, tour à tour, portaient sur leurs épaules un christ de grandeur naturelle, attaché sur une croix de verdure légèrement inclinée sur un gracieux brancard, et formaient son escorte d'honneur, chantant les cantiques du triomphe de la Croix et du Sauveur.

C'est au milieu de ces chants répétés que l'image du divin crucifix a été fixée, sous les regards de la foule émue, à une croix élevée jadis en pareille occasion.

Quand le travail fut terminé, du pied de ce calvaire maintenant complet, un des missionnaires adressa une allocution toute de circonstance à la nombreuse assemblée qui, malgré le froid de la température, écouta dans le plus religieux silence.

Nous avons donc pu déterminer :

- que le domaine de la Bridolaie existe au moins depuis 1665
- que la Croix existe au moins depuis 1824
- que le Christ a été fixé sur la Croix en 1887

Nous avons retrouvé une carte postale qui montre la Fête-Dieu de 1912 au pied du calvaire de la Bridolaie.

On y distingue parfaitement la très grande croix supportant le Christ.



Les anciens se souviennent que la dernière procession a eu lieu au début des années 1960 ; ensuite, l'ensemble s'est dégradé au fil du temps et de cet édifice, il n'est plus resté que le Christ en fonte dont l'association a hérité en février 2019.



Le Christ de la Bridolaie a maintenant retrouvé une Croix et a été réimplanté au plus près de son emplacement d'origine ; il avait traversé les siècles et continue de porter le passé de nos anciens. L'inauguration a eu lieu le 27/6/2020 et a été suivie d'une bénédiction

Les éléments du patrimoine sont des moments d'histoire, des « petits cailloux » qui se posent au fur et à mesure du temps qui s'écoule. Il faut prendre conscience de cette richesse non mise en valeur et mettre tout en œuvre pour la faire revivre.

---

**PS :** l'A.P.S.P.B.C. (Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bazouges-Cré) recherche tous éléments, (photos, articles de journaux ou périodiques) qu'elle scanne et rend à leurs propriétaires pour pouvoir continuer ses recherches sur l'histoire de la commune.

[www.apspbc.com](http://www.apspbc.com) – [72apspbc@gmail.com](mailto:72apspbc@gmail.com) -